

Conseil national du bruit

Commission mixte du 17 septembre 2025 – Compte-rendu

Horaires réels de la réunion : 9h30 à 13h

Lieu : Tour Séquoia, La Défense (salle TS 25A) + visio

- Introduction (5 min)

La DGPR remercie tous les participants à cette première réunion de la commission mixte du Conseil national du bruit (CNB) depuis le 27 mai 2024, ainsi que tous les membres et experts du CNB qui ont poursuivi leurs travaux au sein des groupes de travail depuis cette date, malgré la vacance de la présidence du CNB.

La DGPR remercie tout particulièrement les deux parlementaires membres du CNB, **Mme la Députée Ayda Hadizadeh**, et **M. le Sénateur Louis-Jean de Nicolaÿ**, qui nous font l'honneur de participer à la réunion.

Dans ce contexte, **la DGPR** précise que cette commission mixte aura un format un peu particulier, à mi-chemin entre une commission mixte « classique » et une réunion plénière du CNB.

- Hommage à M. Mathias MEISSER

*Voir intervention de **M. René Gamba**, président de la commission technique du CNB, jointe au compte-rendu.*

- Points d'actualité

- Point d'information sur la gouvernance du CNB

La DGPR rappelle la vacance de la présidence du CNB depuis la dissolution de juin 2024, qui complique l'organisation de sessions plénières. Néanmoins, les groupes de travail du CNB n'ont jamais cessé de se réunir, et ont poursuivi leurs travaux (voir présentation de l'état d'avancement dans la suite de la réunion).

La DGPR précise que, si besoin en était, une session plénière pourrait être organisée « sur demande de la moitié des membres du conseil » (article D. 571-103 du code de l'environnement).

Mme la Députée Ayda Hadizadeh témoigne de son intérêt pour les travaux du CNB, et annonce qu'elle sollicitera le/la futur/e ministre chargé de l'environnement dès qu'il/elle sera nommé/e, en vue de remédier à la vacance de la présidence du CNB.

M. le Sénateur Louis-Jean de Nicolaÿ témoigne également de son intérêt, et rappelle que le Sénat a récemment publié le rapport d'une mission d'information sur les nuisances sonores causées par les transports. Dans un contexte où les parlementaires peuvent être amenés à effectuer une revue de l'efficacité des commissions, il incite le CNB à mettre en valeur son efficacité, afin qu'il soit maintenu.

M. Claude Carsac (FNE) mentionne notamment avoir lu plusieurs articles de presse qui pointaient injustement le CNB comme un « exemple type de dépenses inutiles », alors que les travaux du CNB reposent en réalité sur l'implication bénévole de ses membres.

- Publication du [rapport d'information sénatorial sur les nuisances sonores causées par les transports](#)

Mme Fanny Mietlicki (Bruitparif), présidente de la commission santé-environnement du CNB, propose que chaque groupe de travail du CNB examine les propositions du rapport qui le concernent, afin que le CNB puisse établir un avis d'ici la fin de l'année sur ce rapport, et contribuer à la mise en valeur de ces travaux.

M. le Sénateur Louis-Jean de Nicolaÿ souscrit pleinement à la proposition d'une priorisation des propositions issues du rapport d'information. Il incite également à se saisir de la question du rôle de l'électricité, citant l'exemple des nuisances sonores générées sur certaines côtes par l'utilisation de jet-ski qu'un passage à l'électricité pourrait résoudre.

M. Bruno Vincent indique que ces travaux pourraient également servir à nourrir la prochaine feuille de route du CNB.

- Mise en place d'un [GT technique sur l'encadrement de la diffusion de sons amplifiés par les festivals de plein air](#)

M. Bertrand Lukacs (APVS) regrette fortement que le GT technique n'associe que les professionnels et non les associations de riverains qui subissent les nuisances, ni celles qui œuvrent à la protection de l'environnement.

- Publication de la [feuille de route interministérielle 2025-2026 pour la promotion d'un sommeil de qualité et la prévention de ses troubles](#)

M. Bertrand Lukacs (APVS) se félicite de voir reconnue pour la première fois que pour vivre en bonne santé, il faut : manger sainement, pratiquer une activité physique, et avoir un sommeil la nuit de qualité (ce dernier point étant trop souvent oublié). Il regrette toutefois que la feuille de route traite de la question des bruits de voisinage « *indoor* » et non des bruits de voisinage « *outdoor* », alors que la tranquillité nocturne

est aujourd'hui attaquée par la pollution sonore et lumineuse. Il relève également qu'à aucun moment ne sont citées les recommandations de l'OMS.

M. Denis Merville (AMF) insiste en tant que maire pour que ces questions soient évoquées, en plus des questions sur le bruit de voisinage.

M. Cyril Beuchet (FNAM) souligne que le coût social des bruits de voisinage avait été évaluée comme 2 fois plus important que celui des bruits ferroviaires, 4 fois plus que celui de l'aérien, et rappelle que l'OMS est revenue en mai 2024 sur des points de sa méthodologie, conduisant à une réduction de l'impact estimé du bruit sur la qualité de vie de 40% et une division par 7 de son impact sur le sommeil.

Mme Fanny Mietlicki (Bruitparif) précise que l'OMS a travaillé sur plusieurs axes distincts : les recommandations sur les seuils à partir desquels des effets sanitaires existent (qui n'ont pas évolué), les recommandations sur les courbes dose-réponse pour le calcul du nombre de personnes impactées (ces courbes n'ont pas évolué non plus pour ce qui est du périmètre des effets sanitaires reconnus par l'OMS en 2018)), et enfin les coefficients d'incapacité à utiliser pour convertir le nombre de personnes impactées par les effets sanitaires du bruit en années de vie en bonne santé perdues (ce sont ces coefficients d'incapacité pour la gêne et les perturbations du sommeil qui ont été revus à la baisse par l'OMS à l'été 2024).

Mme Fanny Mietlicki (Bruitparif) souhaiterait que les agences sanitaires (ex : Santé publique France) soient saisies pour clarifier et mieux comprendre les méthodologies utilisées par l'OMS ayant conduit à la réévaluation de ces coefficients.

- Point d'information sur les radars sonores

La DGPR précise qu'une proposition de loi a été déposée le 9 septembre au Sénat par M. le Sénateur Guillaume Chevrollier, également co-rapporteur de la mission d'information sénatoriale sur les nuisances sonores causées par les transports, pour poser le cadre légal permettant le déploiement de ces radars. En parallèle, les essais se poursuivent au laboratoire national de métrologie et d'essais en vue de l'homologation des radars sonores des deux fabricants.

- Information sur la mise en place d'un GT technique sur la réalisation des cartes stratégiques de bruit pour l'échéance 5

La DGPR rappelle que les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 19 septembre.

M. Bertrand Lukacs (APVS) exprime le vœu que les cartes de bruit, au moins pour les grandes agglomérations, intègrent les bruits récréatifs. Il rappelle que Bruitparif a montré qu'en intégrant les bruits récréatifs, le nombre de riverains exposés à des niveaux de bruit qui dépassent les recommandations sanitaires se trouvait doublé.

Mme Fanny Mietlicki (Bruitparif) souscrit à cette proposition.

M. Bruno Vincent rappelle qu'Acoucity avait travaillé sur cette question il y a quelques années, avec des difficultés d'articulation entre les compétences relatives aux cartes de bruit (qui relèvent des métropoles) et celles relatives aux bruits de voisinage (qui relèvent des villes).

M. Jean-Philippe Regairaz (SNCF Réseau) rappelle que les niveaux de l'OMS se situent plus de 11 dB en-deçà des seuils réglementaires. Il souhaiterait également que les cartes de bruit permettent de mettre davantage en valeur les zones sur lesquelles des actions ont été menées pour contribuer aux isolations de façade.

- Point d'information sur les textes réglementaires publiés cet été

La DGPR rappelle notamment que le nouvel arrêté de restrictions de l'aéroport d'Orly a été publié début juillet. Concernant la directive bruit, la DGPR avait mis en signature l'arrêté mettant à jour la liste des grandes agglomérations qui devront produire des cartes stratégiques de bruit puis des plans de prévention du bruit dans l'environnement, mais cet arrêté n'a pas été signé par le ministre de l'Intérieur.

M. Claude Carsac (FNE) précise que le nouvel arrêté de restrictions de l'aéroport d'Orly fait l'objet de contentieux portés par les élus et les associations de riverains.

- Point d'information sur le projet ONNE

*Voir support de présentation de **M. Xavier Olry (Cerema)**, joint au compte-rendu.*

M. Jean-Dominique Polack (SFA) souhaite connaître les modalités d'archivage des données. **Le Cerema** précise qu'il conserve un historique des données, mais relève que compte tenu de l'évolution des méthodologies d'une échéance à l'autre, les comparaisons sont difficiles à faire : c'est un enjeu pour réussir à évaluer les tendances.

- Appel à participation pour une étude de recherche de l'INRS concernant les capacités de récupération de l'oreille
- Présentation de l'avancement des travaux des GT (1h45 – 10h30 à 12h15 : pour chaque GT, 5 minutes de présentation par le pilote + 10 minutes d'échange)

Voir support de présentations, joint au compte-rendu.

- GT Label Quiet

En écho à l'appel à candidatures en cours pour la prochaine campagne de labellisation, **la DGPR** souhaite savoir si la communication doit cibler davantage certaines typologies d'acteurs qui pourraient être concernés. **Le CidB** et **la DGS** rappellent que le panel d'espaces « labélisables » est large, et que les collectivités en particulier disposent sans doute de nombreux espaces recevant du public qui pourraient l'être.

M. Denis Merville (AMF) relève qu'il existe de très nombreux « labels » pour les communes.

Le CidB précise que le label Quiet ne concerne pas l'ensemble d'une commune mais un ou des espaces au sein d'une commune et qu'il s'agit d'un label gratuit.

- GT bruit et santé

M. Paul Avan, pilote du GT, souligne le besoin d'indexer avec un outil adéquat les fiches descriptions des articles scientifiques d'intérêt identifié. La plateforme RESANA mise à disposition par la DGPR est aujourd'hui insuffisante.

La DGPR souhaite faire clarifier le besoin. **M. Paul Avan** précise que l'outil devrait permettre d'interroger la liste de fiches par mots-clés, de créer de nouvelles fiches, de gérer leur approbation (mise à disposition des membres du GT voire du CNB dans sa globalité) puis éventuellement leur mise à disposition du public.

Mme Charlotte Lemoine (CidB) précise qu'une telle démarche s'inscrit pleinement dans les missions du CidB, en tant que centre de documentation.

- GT bruit de voisinage

M. Gilles Souet souligne l'enjeu de déployer le guide « Le maire et les bruits de voisinage » du CidB mis à jour, dans le contexte des élections municipales et de l'installation possible de nouveaux élus.

La DGPR précise que, pour laisser un temps suffisant aux membres du CNB pour relire le document, elle a souhaité inscrire la validation du contenu du guide à l'ordre du jour de la prochaine commission mixte, à tenir d'ici la fin de l'année.

Mme Charlotte Lemoine (CidB) rappelle que le CidB a été missionné par la DGS pour mettre à jour son guide « Le maire et les bruits de voisinage », et qu'il est donc en attente de la validation formelle du contenu du guide pour le mettre en forme.

M. Denis Merville (AMF) mentionne que l'Association des maires de France et les associations départementales d'élus peuvent également jouer un rôle de relai de ce guide important, vis-à-vis des élus.

La DGS précise en outre que le GT bruit de voisinage a été consulté sur un projet de simplifications de certaines dispositions du code de la santé publique, visant à faciliter les contrôles pour les maires. Le GT a travaillé sur ce projet, et il pourrait être visé un avis du CNB lors de la prochaine commission mixte.

- GT pics de bruit ferroviaires

Mme Fanny Mietlicki (Bruitparif) suggère que le rapport-bilan de la phase 1 de l'expérimentation soit rediffusé aux membres du CNB, avec le compte-rendu de la commission mixte, en vue d'en discuter lors de la prochaine commission mixte.

- GT vibrations ferroviaires

Plusieurs membres indiquent ne pas avoir été informés de la tenue d'une prochaine réunion du groupe de travail le 30 septembre. **La DGPR** indique qu'elle en fera part au pilote du GT, en vue de voir si la date doit être reprogrammée.

- GT pics de bruit aérien

M. Bruno Vincent, co-pilote du GT, précise que le rapport produit par le Cerema a fait l'objet d'un avis favorable du comité technique de l'ACNUSA, et a été inscrit à l'ordre du jour du collège du 6 octobre. Le rapport fera l'objet d'une présentation aux membres du GT lors d'une réunion à planifier en novembre.

- GT couplage rénovation acoustique/thermique

M. René Gamba, pilote du GT, rappelle les résultats présentés il y a un an : « 1€ investi dans la prise en compte du volet acoustique d'une rénovation énergétique rapporte chaque année 1€ en coût social du bruit évité ». Il souligne l'importance de communiquer sur les résultats du travail. Le message clé est le suivant : « ne pas prendre en compte l'acoustique dans les rénovations, ça coûte cher ; le prendre en compte engendre un léger surcoût, mais qui se rattrape rapidement ». La communication doit s'appuyer sur un rapport complet, étayé, « digérable » par les acteurs économiques. Il rappelle qu'un tel rapport est déjà écrit « aux trois-quarts », en attente d'être finalisé. La communication doit aussi s'accompagner, en parallèle, d'une communication « digérable » par le grand public.

M. Bruno Vincent constate que certains aspects font écho à des problématiques rencontrées autour des aéroports, où les reste-à-charge importants dissuadent les riverains d'engager des travaux. **M. Jean-Philippe Regairaz (SNCF Réseau)** précise que le même sujet existe pour le ferroviaire, malgré les revalorisations récentes des plafonds de prise en charge des travaux. **Mme Corinne FILLOL (RATP)** complète avec un retour d'expérience RATP, où même dans des cas où la prise en charge est totale, près de 50% des riverains ne vont pas jusqu'à l'exécution des travaux, avec des problématiques au niveau de la formation des artisans (avec deux silos : artisans thermiciens d'un côté, artisans acousticiens de l'autre).

M. Claude Sénat (GIAC) cite l'exemple de sa structure (Groupe GAMBA), qui s'est lancé il y a plusieurs années dans la formation de ses acousticiens sur le couplage. Ils avaient ensuite constaté des difficultés d'application sur le terrain, étant arrivés formés « trop tôt » par rapport au reste du marché de la rénovation. Il y aurait donc un intérêt à accompagner la structuration du marché pour que ne se crée pas ce type de

contretemps : il faut que les habitants, les concepteurs et les entreprises soient dans un « *timing* » homogène pour que les choses puissent s'enclencher fluidement.

M. Claude Carsac (FNE) appelle de ses vœux un meilleur couplage de ces deux rénovations. Il rappelle que l'Autorité environnementale, dans son rapport annuel 2023, soulignait l'analyse insuffisante du volet acoustique dans les travaux.

Mme Fanny Mietlicki (Bruitparif) rappelle enfin que le sujet a été évoqué dans le rapport de la mission d'information du Sénat. La proposition n°12 appelle ainsi à « *mieux articuler rénovation thermique et acoustique des bâtiments en : prévoyant un principe de « non-régression acoustique » des bâtiments en cas de rénovation d'ampleur ; majorant le plafond des aides publiques de rénovation thermique en cas de rénovation acoustique simultanée* ».

M. le Sénateur Louis-Jean de Nicolaÿ souligne l'importance du volet financier, qui relève aussi, au Sénat, de la commission des affaires économiques et non seulement de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Il encourage à saisir aussi les personnes en charge des travaux de ladite commission sur ces questions.

- Autres sujets discutés à l'initiative des participants

*Voir intervention de **M. Bertrand Lukacs (APVS)**, jointe au compte-rendu.*

M. Claude Carsac (FNE) soutient la proposition de faire une grande loi sur le bruit. Il rappelle que pour l'aérien, il a fallu 10 ans de combat pour que le sujet de bruit soit reconnu comme un problème de santé publique.

M. Claude Sénat (GIAC) suggère la création d'un groupe de travail qui aurait vocation à bilancer les 33 ans écoulés depuis la grande loi cadre sur le bruit de 1992. Elle a créé beaucoup de foisonnement dans les pratiques, qui peuvent donner une impression confuse. Mais y a-t-il réellement besoin d'une nouvelle loi cadre, ou faut-il compléter ce qui existe ? Notamment, il a été pendant la matinée plusieurs fois fait allusion à un besoin de davantage de prévention. On peut constater aujourd'hui que la prévention existe mais elle n'est pas homogène et pas bien régulée. Il est probablement pertinent de bilancer avant de repartir à zéro.

M. Éric Gaucher (GIAC) souligne également la question de l'impact du bruit anthropique sur la biodiversité. Il précise que depuis le travail du CNB des années 2000 sur le sujet, de nombreuses actions sont en cours et que le GIAC a créé un groupe interprofessionnel, associant des écologues, pour faire avancer cette thématique. Il suggère aussi que le CNB se saisisse du sujet, par exemple en créant un GT spécifique.

Mme Fanny Mietlicki (Bruitparif) note que le CNB manque peut-être d'un appui juridique pour l'aider à expertiser les points de blocage, et être davantage en mesure

de formuler des propositions d'ordre réglementaire voire législatif. **La DGPR** précise que ce point pourrait être discuté dans le cadre de la préparation de la future feuille de route du CNB et de l'identification des axes de travail prioritaires.

Enfin, **Mme Agnès Popelin (FNE)** informe les membres du CNB que l'association FNE a lancé des campagnes de formation des commissaires enquêteurs sur les sujets liés au bruit. Elle remercie au passage les membres du CNB qui contribuent à ces formations.

*

Liste des sigles :

- ACNUSA : Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires
- AMF : Association des maires de France
- APVS : Association Pour une Ville Souhaitable
- CidB : Centre d'information sur le bruit
- FNAM : Fédération nationale de l'aviation et de ses métiers
- FNE : France nature environnement
- GIAC : Groupe de l'ingénierie acoustique
- SFA : Société française de l'acoustique